

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2020/2021
L'Officiel n° 10
Du 22 octobre 2020

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

Ce comité de direction n'a pu être réalisé en présentiel et par téléphone ou visioconférence

BO N° 10 du 22 Octobre 2020

Présents au district :

Président de séance : M GIBERT

Mme ROYER - Mrs AKLI – BERTI – BONHOMME- GERARD –GRILLE- MANI –PITIE-ROGER - RONTES

Excusés: Mme SAVIANA -Mrs LACOUR -BONNET –BOUDET – DRIF- JORGE- PETROSINO- VALET - ZAMO

En début de réunion, le comité de direction approuve le BO n° 09 du 15 Octobre 2020

DECES

DECES DE BRUNO MARTINI

Le District de l'Aude de Football a adressé, de la part de la famille du Foot Audois, un témoignage de sympathie au Club de Montpellier Hérault au moment du décès de Bruno Martini, ancien gardien de but de l'équipe de France et Directeur Adjoint du Centre de Formation de Montpellier Hérault

DECES D'HENRI NOËL

Le District de l'Aude présente ses condoléances à la famille d'Henri Noël, membre du Comité Directeur de la Ligue d'Occitanie, qui vient de décéder

DECES D'ACHILLE BOMBAIL

Achille était le père et le grand père de joueuses, joueurs, dirigeant(e)s des Clubs de Montagne noire et Villasavary. Le District présente ses condoléances à sa famille

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

A situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles

Dans le très difficile moment que nous traversons actuellement, et pour venir en aide, à nouveau, aux Clubs, le District a pris la décision, à l'unanimité des présents, de rembourser aux Clubs, avec effet immédiat, la totalité des frais d'engagements Championnats et Coupes pour la saison 2020/2021

Pour mémoire, pour la saison 2019/2020, le District avait remboursé aux Clubs les frais d'engagements "Championnats"

En effectuant ce premier remboursement, en même temps que le fonds de solidarité, le District s'était réservé la possibilité d'intervenir à nouveau en saison 20/21 si nous étions confrontés à des problèmes récurrents. Nous y sommes.

Cette mesure est une mesure de sauvegarde. Notre Football doit tout faire pour ne laisser aucun Club au bord du chemin dans la situation tendue que nous rencontrons actuellement.

Par ailleurs et toujours pour tenir compte de l'impact Covid 19, le relevé des sommes dues par les Clubs en date du 15/10/2020 (avec paiement avant le 25/10/2020) est reporté, en mesure complémentaire, à la date du 15/11/2020, date à laquelle il sera fait un nouveau point.

Ces décisions, nous le répétons, ont pour objectif de contribuer à permettre à tous les Clubs Audois de surmonter les difficultés financières présentes.

Le District reste à l'écoute, naturellement, de toutes les situations de Clubs particulières.

AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

Dans le PV de son Comité Directeur du 26 septembre, la LFO met en valeur l'action du District de l'Aude. En effet, sur 124 projets Clubs bénéficiant des fonds de l'ANS, 22 dossiers ont été initiés par votre District soit 18% du total. Ce taux de 18% est remarquable quand on sait que notre poids naturel, en nombre de licenciés, au sein de la Ligue, se situe à 5%. Le District félicite les Clubs concernés et salue l'action efficace de Damien sur cette campagne ANS;

ACTUALITES DU COVID 19

Sur les 42 rencontres seniors garçons programmées le week-end des 17 et 18 octobre 2020, 3 matchs ont été reportés pour cause de Covid 19 soit 7% du total. En rubrique "Commission des Seniors", la Commission salue l'esprit de responsabilité des Clubs confrontés aux épisodes Covid 19. Le Comité Directeur s'associe pleinement à ce coup de chapeau

A titre d'information, les 14 Clubs du District ayant connu, depuis le début de la saison, un « épisode 1 » de Covid 19 en sont sortis et ont repris la compétition

Il est important de continuer à respecter les règles sanitaires

Référents Covid des Clubs:

Sauf erreur, les Clubs de:

ARMISSAN / ASC DES ÎLES / BADENS / BASSIN CARCASSONNAIS / CHAURIENS / COC / CONQUES / CORBIERES M / FLEURY / HAUT MINERVOIS / LEZIGNAN ATLAS / LEZIGNAN UFL / MOUSSAN / FUN NARBONNE / SPORTING MONTPLAISIR / NARBONNE UFC / NAUROUZE / PEXIORA / PEZENS / PIEUSSE / RAZES / SAINT ANDREEN / SALLES SUR L'HERS / LAUQUET / SAINT MARCEL / SAINT MARTIN / STE EULALIE / VILLEGLY / VILLEPINTE / ALARIC

n'ont pas communiqué, de façon officielle, au District les noms de leur référent Covid 19 - Merci de régulariser

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd5NSyUnWkghf-li5-p_panpgBTWLXSz5Awt4UmAGwI5YJFA/viewform

NEWSLETTER

La Newsletter du Foot amateur n°8 est parue. A retrouver sur site

COUPE DE FRANCE

Après l'élimination, avec les honneurs, de l'US Conques, le FUN Narbonne, par ailleurs toujours en course en Gambardella, est désormais le dernier représentant du Foot Audois en Coupe de France. Qualifié pour le sixième tour, les Narbonnais rencontreront Alès le 01/11 à 15 heures à Narbonne

Le District adresse ses encouragements au FUN pour le premier novembre

COMMUNIQUE DE PRESSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HOMMAGE À SAMUEL PATY

La Fédération Française de Football s'associe à l'hommage national rendu à Samuel Paty victime de l'attentat de Conflans Saint-Honorine. L'ensemble des rencontres de football qui se dérouleront ce week-end, du 23 au 25 octobre, feront ainsi l'objet d'un hommage particulier à la mémoire du professeur d'histoire-géographie tragiquement disparu.

L'équipe de France féminine qui affronte la Macédoine du Nord à Orléans demain (21h) portera un brassard noir, de même que l'ensemble des acteurs (joueurs, joueuses, entraîneur(e)s, arbitres, officiel(le)s) des championnats de D1 Arkema, de National 1 et de D1 Futsal à l'occasion des matchs organisés ce week-end.

Tous les matchs des championnats nationaux et amateurs de Ligue et de District organisés ce week-end observeront également un moment de recueillement par différents hommages (brassard noir, minute de silence avant le coup d'envoi...).

Paris, 22 octobre 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62

DIVERS

Prochaine réunion du Bureau: 27/10/2020

Prochaine réunion du Comité Directeur: 29/10/2020

Le secrétaire général
François Pétrosino
PO Jean Luc Grillé

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 10 du 22/10/20

Membres : Mrs VALET – RONTES – DRIF- GRILLE- LE MOAL

COURSAN EC / BRIOLET D2 poule B du 18/10/20

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Coursan EC par courriel officiel en date du 18/10/20

Les réserves formulées sont recevables

Considérant les articles 22 du RdD de l'Aude et 151 des RG de la 3F

Après vérification et contrôle

Dernière rencontre jouée par l'équipe supérieure Briolet 1

En R3 le 10 octobre 2020 match FC Briolet / Castanet US

Aucun joueur inscrit sur la feuille de match avec l'équipe Briolet 2 n'a participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure.

Jugeant en premier ressort

Les réserves déposées sont non fondées.

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmations sont à la charge du club de l'EC Coursan

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

FC CORBIERES MEDIT / UF LEZIGNAN D3 poule B du 18/10/20

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de l'UF Lézignan par courriel officiel en date du 19/10/20

Les réserves formulées sont recevables

Considérant les articles 22 du RdD de l'Aude et 151 des RG de la 3F

Après vérification et contrôle

Dernière rencontre jouée par l'équipe supérieure FC Corbières 1

En R3 le 10 octobre 2020 match FC Corbières / FUN Narbonne

Aucun joueur inscrit sur la feuille de match avec l'équipe FC Corbières 2 n'a participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure.

Jugeant en premier ressort

Les réserves déposées sont non fondées.

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmations sont à la charge du club de l'UF Lézignan

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

Rappels des référents COVID

District de l'Aude de Football : Mohamed MANI

Téléphone 06 99 84 09 96 (en dehors des horaires d'ouverture)

Email : secretariat@aude.fff.fr

Téléphone : 04 68 47 39 60 (horaires d'ouvertures du district)

Ligue d'Occitanie de Football : Damien LEDENTU

Email : covid19lfo@occitanie.fff.fr

Téléphone : 06.13.62.61.56 (accessible du lundi au samedi soir)

Agence régionale de Santé (ARS) AUDE :

Xavier CRISNAIRE

Email : ARS-OC-DD11-DIRECTION@ars.sante.fr

Téléphone : 04 68 11 55 11

CIRCULAIRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 167 DES RG

L'article 167 vise à interdire ou limiter la participation d'un joueur avec une équipe inférieure de son club lorsqu'il a joué précédemment avec une équipe supérieure dudit club.

Pour comprendre comment cet article doit être appliqué, il faut définir les notions d'équipes supérieure et inférieure.

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, à l'occasion d'un contentieux relatif à l'application de l'article 167, est venue indiquer que : « *la notion d'équipe supérieure doit s'entendre de l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de sur classement* » (CFRC du 08.07.2015, appel du F.C. MONTCEAU BOURGOGNE).

Cette position a été réaffirmée à plusieurs reprises par la CFRC et constitue aujourd'hui une jurisprudence établie.

Lorsque l'on veut savoir, face à une situation d'espèce, s'il y a lieu d'appliquer l'article 167, il appartient alors d'examiner successivement les 4 critères suivants :

1. La catégorie d'âge du joueur concerné
2. Les catégories d'âge auxquelles sont ouvertes les compétitions concernées
3. L'obligation ou non pour ce joueur de bénéficier d'un sur classement pour participer à ces compétitions
4. Le niveau hiérarchique des compétitions concernées

Avant de lire le tableau, prendre en compte les 3 indications ci-après :

1. Le tableau est basé sur l'architecture suivante : chaque championnat (National, Régional et Départemental) est ouvert à **2 catégories d'âge sans sur classement et à une 3^{ème} catégorie d'âge avec sur classement** (compétition U19 ouverte aux U19 et U18 + aux U17 surclassés ; compétition U18 ouverte aux U18 et U17 + aux U16 surclassés...etc.). Si une Ligue ou un District a une architecture différente, le tableau devra être adapté.

2. **Le tableau se lit uniquement de manière verticale**, colonne par colonne, étant entendu que chaque colonne correspond à un joueur de catégorie d'âge distincte.

Outre la première ligne correspondant aux joueurs, toute case du tableau correspond à une équipe identifiée par le championnat auquel elle participe.

Toute équipe indiquée dans le tableau est, pour le joueur concerné, supérieure aux équipes situées en-dessous d'elle, et ce dans chacune des deux sous-colonnes relatives au joueur.

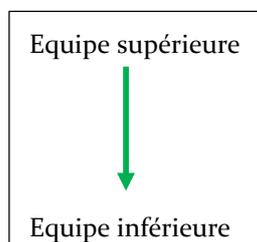
3. Dans chaque colonne, ne figurent que les équipes avec lesquelles le joueur concerné peut jouer **sans avoir besoin d'un sur classement**, puisque comme expliqué ci-avant, dès lors que le joueur évolue avec un sur classement, la notion d'équipe supérieure ne trouve pas à s'appliquer.

Lecture du tableau, exemple 1 :

Le joueur concerné est U16 et son club a une équipe en R1 U16, une équipe en R2 U17 et une équipe en D2 U16.

Joueur U19	Joueur U18		Joueur U17		Joueur U16		Joueur U15		Joueur U14		Joueur U13	
CN U19	CN U19		CN U17		CN U17							
R1 U19	R1 U19	R1 U18	R1 U18	R1 U17	R1 U17	R1 U16	R1 U16	R1 U15	R1 U15	R1 U14	R1 U14	R1 U13
R2 U19	R2 U19	R2 U18	R2 U18	R2 U17	R2 U17	R2 U16	R2 U16	R2 U15	R2 U15	R2 U14	R2 U14	R2 U13
R3 U19	R3 U19	R3 U18	R3 U18	R3 U17	R3 U17	R3 U16	R3 U16	R3 U15	R3 U15	R3 U14	R3 U14	R3 U13
D1 U19	D1 U19	D1 U18	D1 U18	D1 U17	D1 U17	D1 U16	D1 U16	D1 U15	D1 U15	D1 U14	D1 U14	D1 U13
D2 U19	D2 U19	D2 U18	D2 U18	D2 U17	D2 U17	D2 U16	D2 U16	D2 U15	D2 U15	D2 U14	D2 U14	D2 U13
D3 U19	D3 U19	D3 U18	D3 U18	D3 U17	D3 U17	D3 U16	D3 U16	D3 U15	D3 U15	D3 U14	D3 U14	D3 U13

Joueur U16	
CN U17	
R1 U17	R1 U16
R2 U17	R2 U16
R3 U17	R3 U16
D1 U17	D1 U16
D2 U17	D2 U16
D3 U17	D3 U16



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président

COMMISSION SENIORS

PV N° 10 du 22 octobre 2020

Présents : Ms RONTES- LE MOAL – GIBERT

Rappel : Pour que nous puissions prendre en compte vos demandes, n'oubliez pas de synchroniser vos tablettes FMI dès la finalisation de la rencontre afin que les scores puissent être enregistrés. Si vous avez besoin d'une formation complémentaire sur l'utilisation de la FMI n'hésitez pas à nous contacter

La commission note que seules 3 rencontres ont été reportées ce weekend. Ceci montre l'implication des clubs dans la mise en place du protocole sanitaire et des gestes barrières et leur sens des responsabilités.

COURRIERS – COURRIELS CLUBS

F.C. DE LA MALEPERE : déclaration cas COVID (15/10/20)

U.S.MINERVOIS : déclaration cas COVID équipe 2 (16/10/20)

PIEUSSE : Arrêté municipal interdiction du terrain (16/10/20)

O CASTELNAUDARY : relatif aux matchs de rattrapage coupe Lopez. Pour mémoire les matchs opposants des équipes de district à des équipes de ligue ont été déplacés. **Les matchs du 2^{ème} tour auront lieu le 1^{er} novembre. Ceux du 3^{ème} tour le 11 novembre.**

FC LAUQUET : relatif aux conditions météorologiques (19/10/20)

FC CORBIERES MEDITERRANEE 2 : modification rencontre coupe des réserves contre Cuxac d'Aude 2 samedi 24 à 19H30 : **Avis favorable**

F.C. DE LA MALEPERE : reçu attestation sortie de Covid pour reprise effective suite à éviction COVID (20/10/20)

TREBES relatif au match coupe Lopez contre Uf Lezignan le 01/11/2020 à Lezignan : accord (19/10/20)

FC ALARIC : reçu attestation sortie de Covid pour reprise effective suite à éviction COVID (20/10/20)

FC LIMOUX : relatif à la fermeture des vestiaires et donc aux conditions de compétition. (21/10/20)

La commission demande au comité directeur que la ligue Occitanie, qui a fixé les modalités de poursuite des compétitions, saisisse les préfets afin que les vestiaires soient réouverts comme en N3 suivant un protocole strict qu'il conviendra d'énoncer (ex ouverture limitée à moins de 15 minutes, rotation par groupe de 3, pas d'affaires personnelles en standby,)

GRUISSAN demande report match coupe Lopez date ultérieure : **la commission rappelle que les matchs ont été positionnés le 11 novembre pour les rencontres opposant à des clubs de ligue sauf meilleur accord des parties.**

Reprogrammation de match suite au COVID

Coupe Lopez 2ème tour

Naurouze / Gruissan dimanche 1^{er} novembre à 14h30

Espéraza / Moussan dimanche 1^{er} novembre à 14h30

Alzonne / Castelnaudary dimanche 1^{er} novembre à 14h30

Coupe des Réserves 1er tour le 25 octobre

Malepere 2/ Villegly 2

Villedubert 2/ Pexiora 2

Cougaing 2 / Alzonne 2

Les vainqueurs rencontreront le 11 novembre leur adversaire pour le 2^{ème} tour.

Poule D1

A S Pexiora / Limoux le mercredi 11/11/2020 à 15H à Pexiora a la place du Dimanche 20/12/2020 sous réserve du résultat coupe Lopez

Poule D2

La rencontre FC Malepere / FC Lauquet du 18 octobre est reportée le 11 novembre

La rencontre FC Alaric / Villegly du 18 octobre est reportée le 11 novembre

Poule D3

La rencontre RC Pieusse / Trapel pennautier 2 du 17 octobre est reportée le 11 novembre sauf si maintien arrêté au 11 novembre 12h alors match inversé

Poule D4

La rencontre FC Malepere 2 / Bages du 18 octobre est reportée le 11 novembre

Rappel : pour les matchs aller si le terrain du recevant est indisponible suite à un arrêté municipal, la rencontre sera automatiquement inversée sauf si le club recevant peut offrir un terrain de repli.

Tirage des Coupes

Coupe des Réserves

Rappel : Tour de brassage le 11 novembre : 2 matchs seront programmés, tirage le 29 octobre par le comité directeur.

Homologations des rencontres

Les décisions de la commission n°8 et 9 Statut et règlement sont validées

La décision de la commission d'appel est intégrée : Haut Minervois vs Alaric 3 - 0

Le président de la commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°10 du 22 Octobre 2020

Présents : M. PITIE - M. DAYDE – M. TISSEYRE- M. BOUDET

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

RAPPEL

La commission rappelle que le numéro de demande de licence doit être inscrit sur la feuille de match jusqu'à confirmation par la ligue.

Le Président de la Commission
M. Gérard PITIE



COMMISSION DES FEMININES

PV N° 10 du 22 octobre 2020

Présents Mme ROYER – M GONZALEZ

CHAMPIONNAT FEMININES A8 SENIORS 24 OCTOBRE 2020 à 19h

NARBONNE UFC – GRUISSAN

La Présidente de la commission

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

PV N° 10 du 22 octobre 2020

Président: M. PETROSINO François

Membres: Ms. DRIF - PITIE -MIRAMOND

CONTROLE DE L'ECLAIRAGE

La commission des Terrains du District de l'Aude confirme le contrôle de l'installation de l'éclairage du terrain de MOUSSAN le mercredi 28 octobre 2020 à 20h.

**Le Président de la Commission
M. PETROSINO**